DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

DE FOOTBALL









Partenaires













DES CLUBS INTÉRESSÉS



La réunion d'information destinée aux clubs organisée par la commission technique s'est tenue ce lundi 16 octobre au siège du District de l'Yonne de Football dans la salle de conférence du « 89 ».

Page 7



« Le District, c'est VOUS! »

C.CAILLIET

Sommaire

Informations
 Actualités
 Pages 1 à 5
 Pages 6 à 9
 Procès-Verbaux
 Pages 10 à 23

Agenda de la semaine

Lundi 23 : Réunion obligatoire arbitres auxiliaires

Mardi 24:

Mercredi 25 : Commission sportive 16h00 **Jeudi 26 :** Commission de Discipline 17h00

Vendredi 27:

Samedi 28: Module U15 à Migennes

INFORMATIONS

OCTOBRE ROSE: DES MANIFESTATIONS FÉMININES!



Dans le cadre du mois de sensibilisation « Octobre Rose » et à l'occasion du match AJA – QUEVILLY ROUEN, la commission de féminisation du District de l'Yonne organise une tombola avec vente de tickets au profit de

la <u>ligue contre le cancer</u>. **3 maillots officiels de l'AJA sont à gagner !!** Un membre de la commission de féminisation se trouvera à chaque entrée. Aussi, se dérouleront pendant la mitemps, des petits matchs de démonstration E.F.F (École de Football Féminine).

Le samedi 21 octobre, des plateaux E.F.F sont organisés sur les installations sportives de l'ES Appoigny à partir de 14h00.

Venez nombreux et nombreuses soutenir et encourager l'AJA et les jeunes licenciées!



RÉUNION ARBITRES AUXILIAIRES

La commission Départementale d'Arbitrage organise une réunion recyclage pour les Arbitres Auxiliaires le lundi 23 octobre à 19h00 au District de l'Yonne. Prévoir de quoi écrire. Cette réunion est obligatoire! Une absence injustifiée entraînera la perte du statut d'Arbitre auxiliaire.

FORMULAIRE DE SUBVENTION 2018

Nous vous informons que les <u>dossiers</u> de demande de subvention 2018 sont en ligne sur le site du conseil départemental. Le dossier est à retourner au conseil départemental de l'Yonne avant le 15 novembre 2017.



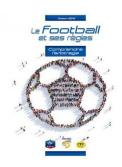
COUPE DE L'YONNE FUTSAL

Nous vous informons que la date limite d'engagement pour la coupe de l'Yonne est fixée au mercredi 22 novembre. Pour vous inscrire, il vous suffit de vous engager directement par FOOTCLUBS.

RAPPEL PROCÉDURE POUR S'ENGAGER DANS FOOTCLUBS

- Se positionner sur la saison 2017/2018
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner « Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » District de l'Yonne
- Cocher la case de la Coupe et suivre la procédure





« LE FOOTBALL ET SES RÈGLES » EN VENTE AU DISTRICT

Le livre "Le football et ses règles", 2017/2018, est en vente au district au prix de $25 \in (\text{frais de port} : 4.80 \in)$.

PASS COACHING

La commission technique met en place pour la saison 2017-2018 le Pass Coaching pour l'ensemble des équipes U18 engagées sur une pratique District (Championnat et coupe).

- Procès-Verbal de la Commission Technique
 - Présentation Pass Coaching
 - Certificat d'aptitude

L'AUTODIAGNOSTIC : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR LES CLUBS

Depuis la fin du mois de septembre 2017, l'outil nommé « l'autodiagnostic » est mis à disposition sur Footclubs. Celui-ci offre une solution simple et efficace d'établir un diagnostic sur les projets associatif, éducatif, sportif et l'encadrement du club.



Afin de faire un parfait état des lieux, ce logiciel permet de déceler les forces et faiblesses pour un travail de structuration.

Pour évoluer dans le bon sens, il est important de réaliser cette démarche d'auto-diagnostic chaque saison. Le club peut ainsi :

- pérenniser le travail et analyser à moyen terme les points à améliorer
- anticiper sur la formation des éducateurs (trices)

Si le club souhaite s'engager dans la démarche du label, la candidature est à déposer avant le 30 Novembre (voir le tutoriel). Point important : il est possible de postuler sans être éligible au moment de la candidature.

L'accompagnement qui sera mis en place avec le cadre technique et le travail du club permettront une labellisation à la fin de la saison ou sur le prochain exercice.

Pour plus d'informations, nous mettons à votre disposition un <u>document de présentation</u> ainsi qu'une <u>vidéo</u>.

« TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDACTION DU FOOTBALL » 10E ÉDITION



Pour la 10e année consécutive, le Fondaction du Football organise les « Trophées Philippe Séguin du Fondaction du Football ». Ces trophées ont pour objectifs de détecter, récompenser et promouvoir la mise en place par les acteurs du football, amateurs et professionnels, d'actions citoyennes.

L'appel à candidatures pour la saison 2017–2018 est ouvert à **l'ensemble des clubs de football amateur** pour lesquels une dotation financière récompense les 4 premiers prix pour chacune des 3 catégories :

Fair-play et Citoyenneté - Egalité des chances - Santé et Environnement.

L'an dernier, plus de 200 clubs amateurs issus de toute la France ont concouru et 12 d'entre eux ont été récompensés.

Les clubs professionnels sont également invités à concourir pour les actions citoyennes qu'ils développent. Pour cette dixième édition, deux catégories sont ouvertes aux clubs professionnels : les « Trophée Philippe Séguin » qui récompensent une action déjà réalisée et le « Trophée Foot pour Elles », prix mis en place dans le cadre d'un partenariat établi entre la Française des Jeux, le Fondaction du Football et la Ligue de Football Professionnel pour promouvoir les actions en faveur de la féminisation.

Enfin, pour la 7^e année consécutive, une catégorie est ouverte aux **joueurs professionnels** qui s'investissent tout particulièrement au sein d'une association.

Calendrier 2017-2018

Vendredi 8 décembre 2017 : date limite de réception des dossiers

Mercredi 31 janvier 2018 : Jury de sélection des lauréats

Avril-Mai 2018 (date à confirmer): Jury final (audition des lauréats) et annonce des « Grands Prix »

Rappel des critères d'éligibilité Trophées Philippe Séguin catégorie clubs amateurs :

- Les trophées récompenseront des clubs de football affiliés F.F.F. dont le siège se trouve sur le territoire français, métropole et Outre-mer.
- L'action présentée devra avoir été réalisée à minima sur la saison 2016 /2017.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit s'appuyer sur le football comme levier éducatif ou social et doit correspondre à l'un des **3 thèmes suivants** (si le club mène plusieurs actions, il convient de déposer un dossier par action) :

1 Fair-play et citoyenneté

• Promotion du bénévolat, actions caritatives, promotion du club de foot comme lieu de vie, etc.

- Sensibilisation à l'esprit d'équipe et au fair-play, promotion du rôle de l'arbitre, respect de l'adversaire, etc.
- Education (accompagnement scolaire, ouverture culturelle,...)

2 Egalité des chances

- Lutte contre le racisme et les discriminations.
- Féminisation : toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, développement de la pratique des filles, féminisation de l'équipe dirigeante du club, ...
- Cohésion sociale, lutte contre l'exclusion (accueil des réfugiés,...), intégration des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, etc.

3 Santé et Environnement

- Relais des messages de santé publique, nutrition et hygiène de vie, lutte contre les addictions et prévention du dopage, promotion des bienfaits du football, promotion des gestes de premiers secours, etc.
- Réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le changement climatique, promotion des modes de transport verts, protection de la biodiversité, sensibilisation du public, etc.

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :

www.fondactiondufootball.com

SOUTENEZ L'AJA... ... FAITES GAGNER VOTRE CLUB!



Nous vous rappelons que pour chaque billet acheté par nos clubs, l'AJA s'engage à reverser une commission de 10%.

En pratique, il conviendra de:

- vous faire référencer auprès de l'AJA (billetterie@aja.fr) via votre messagerie officielle,
- procéder au paiement des places directement auprès de l'AJA, à la boutique

officielle du club (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 (billetterie@aja.fr / 03.86.72.32.30),

- retirer vos billets à la boutique officielle du club ou auprès du guichet dédié le soir du match,
- à l'issue des matchs allers (fin décembre) et des matchs retours (fin mai), votre compte du club auprès du District sera crédité de sa commission sur les billets achetés.

AJ AUXERRE QUEVILLY ROUEN

VENDREDI 20 OCTOBRE - 20H



INFOS et BILLETTERIE: 03 86 72 32 30

www.aja.fr























ACTUALITÉS



UN ICAUNAIS AU PREMIER TOUR DE LA COUPE UEFA DES RÉGIONS



L'encadrement de la sélection Seniors Bourgogne-Franche-Comté a défini la liste des quinze joueurs régionaux qui participeront au premier tour de la Coupe UEFA des Régions. Pour cette première manche, notre équipe régionale sera opposée à la sélection des Hauts-de-France, le mercredi 1er Novembre à Saint-Quentin. Alexandre GUIDOU, Joueur du Stade Auxerrois, est l'icaunais sélectionné.

Bravo à lui!

LES FORMATIONS, C'EST PARTI!

Le samedi 14 octobre s'est déroulé sur les installations sportives de l'ES Appoigny une partie du « Module U13 » de la formation C.F.F.2 proposée par la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Animée par Johan RADET, Bruno BILLOTTE et Guillaume PERLIN, la formation s'est déroulée dans un bon état d'esprit et dans la convivialité avec les 25 stagiaires présents. Les fondamentaux de la technique avec les jeunes ont été vus pour un rappel aux éducateurs. Les jeunes des clubs de l'AJA, du Stade Auxerrois et de



Coulanges-La-Vineuse ont participé toute la journée à l'ensemble des ateliers sous la houlette de nos nouveaux éducateurs. Le 27 octobre aura lieu le module U15 à Migennes.

Remerciements à la municipalité et au club d'Appoigny pour le prêt des installations. Remerciements aux jeunes joueurs et bravo aux stagiaires.



DES CLUBS INTÉRESSÉS





La réunion d'information destinée aux clubs organisée par la commission technique s'est tenue ce lundi 16 octobre au siège du District de l'Yonne de Football dans la salle de conférence du « 89 ».

Ce rassemblement a réuni plus de 100 personnes autour de sujets aussi importants qu'attrayants : l'accompagnement, la structuration des clubs et les jeunes. Deux bénévoles de l'UNICEF nous ont fait l'honneur de leur présence afin de présenter l'association. En salle « Chablis » se sont retrouvés tous les référents du Programme Éducatif Fédéral avec Guillaume tandis qu'en salle de conférence, Bruno et Cédric EHRET ont effectué une présentation d'aide aux clubs aux Présidents et responsables techniques. Joëlle BOUCHARD, Déléguée de l'Yonne de l'UNICEF et Rose-Marie GOUDROY, chargée de mission éducative dans le 89, ont présenté à leur tour des outils pédagogiques afin de donner aux référents des idées et actions de sensibilisation à mettre en place autour des jeunes. Un travail de groupe par secteur où les référents ont pu mettre en commun leurs actions et idées, a clôturée l'atelier. Du côté de Bruno, deux intervenants de « Formation Sport 89 », Jean-Paul LEVALET, Christophe BATAILLE et Loïc RULLAN ont présenté les formations en apprentissage, la mise en place d'un contrat d'apprentissage dans un club ainsi que le budget. Après le retour des référents P.E.F en salle de conférence, Bruno a pu évoquer la labélisation avec la mise en valeur des projets associatif, éducatif, sportif et l'encadrement et effectuer un rappel sur les règles administratives.

Un pot de l'amitié offert par le District de l'Yonne a clôturé la soirée.

Remerciements aux 5 intervenants extérieurs ainsi qu'aux clubs venus nombreux!



PREMIER CPD POUR LES U15!



Ce mercredi 18 octobre s'est déroulé un Centre de Perfectionnement Départemental destiné aux joueurs U15 sur les installations sportives de Champs-Sur-Yonne. Le premier de la saison pour cette catégorie!

Sous l'égide de Johan RADET, ce rassemblement a réuni une quarantaine de jeunes venus des clubs des quatre coins du département. Comme habituellement, les joueurs ont été divisés suivant leur poste afin de réaliser des ateliers spécifiques et approfondis. Ensuite, place aux matchs! Les joueurs ont pu être observés et peut-être sélectionnés...

Un goûter pris en commun a clôturé l'après-midi.

Éducateurs : Guillaume PERLIN, Jérôme BRIFFAUX, Michel GEFFROY, Hacen KAMBOUA, Issmail EL IDRISSI.

Remerciements à la municipalité et au club de Champs-Sur-Yonne pour le prêt des installations.



MATHILDE FRONT RÉCOMPENSÉE À LA SOIRÉE DE L'ESPRIT SPORTIF











Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne (CDOS 89) a récompensé Mathilde FRONT, **jeune arbitre fédérale** issue de la section arbitrage du lycée Fourier d'Auxerre.

Dans son discours, Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne et administrateur du CDOS 89, a tenu à remercier l'ensemble de ses formateurs et particulièrement Alexandre PERREAU-NIEL responsable de la filière arbitrage.

PROCES - VERBAUX

PV 83 CD 5

COMITÉ DE DIRECTION

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

Jeudi 12 octobre 2017

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : MM. AMARAL Dominique, ANSELIN Claude, BEAU Nicolas, BRIFFAUX Jérôme, CHATON Aurélien, EHRET Cédric, FREMION Eric, GAUDIN Philippe, MERTZEISEN Marc Antoine, MOREL Stéphane, MOUREY Jean,

PLEUX Cédric, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE I Louis.

Excusés: Mme BRUNET Florence, M. MEUNIER Laurent

Absents: néant

Invités: M. BILLOTTE Bruno (Conseiller Technique Départemental), Johan RADET (CTR)

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances :

• à la famille de M. Patrick DESRE, dirigeant du club de Gron,

Le Comité adresse ses vœux de prompt rétablissement à Mme Florence BRUNET, membre du Comité de Direction

Le Comité de Direction félicite :

- Bérangère CLERE, salariée du CDOS 89 suite à la naissance du petit Ennio,
- Stéphane MOREL pour la naissance de sa petite fille Ambre,
- Philippe JOLY pour sa nomination au poste d'adjoint de Corinne DIACRE pour la sélection nationale Féminines A,
- L'équipe de France pour sa qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA 2018 en Russie,
- L'équipe de France de Futsal pour sa qualification pour l'Euro 2018 en Slovénie.

1. Adoption des PV des 29 et 31 août 2017

- Adoption du PV 27 CD 3 du 29 août 2017 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité,
- Adoption du PV 30 CD 4 du31 août 2017du Bureau du Comité de Direction: aucune remarque n'étant formulée, adoption de ce PV à l'unanimité.

2. Présentation de Bruno BILLOTTE et Johan RADET

Projet de Structuration et d'accompagnement des clubs / Comité de Direction.

Diagnostic à partir d'un maillage territorial avec les spécificités de chaque club.

Accompagnement des clubs dans la structuration et la qualité d'accueil des licenciés.

Volonté de création de binômes élus/ techniciens afin de se réunir avec les clubs, et les accompagner jusqu'à l'évaluation.

La priorité est que les clubs fassent un autodiagnostic puis de les accompagner afin d'améliorer l'accueil et la structuration des clubs. La labellisation n'étant que la valorisation du développement du club.

Concernant le District, projets par Commissions à moyenne et longues échéances en fonction des attentes.

Présentation des modules de formations ouverts aux dirigeants.

Nouvelles formations : « Animatrice Fédérale » avec pour objectif de féminiser l'encadrement et « Accompagner une équipe U6 à U11 »

Pour les 2 prochains Comités de Direction, le Président demande aux présidents de commissions d'envisager leurs projets pouvant être développés d'ici la fin de la mandature (juin 2020).

3. Communications du Président

a) Soirée des Champions

La soirée de remise des récompenses a eu lieu le 14 septembre à l'amphithéâtre du « 89 » en présence des partenaires du DYF et des nombreux clubs récompensés.

Un bilan est dressé de cette action avec les axes de progrès ainsi que les points de satisfactions.

Cette manifestation fut une réussite et elle sera renouvelée la saison prochaine.

b) Le slogan du District de l'Yonne de Football

Le Comité de Direction propose aux Écoles de Foot des clubs de choisir eux-mêmes le slogan du District qui apparaîtra sur le bandeau d'accueil du site.

Le slogan sera choisi par le Comité de Direction parmi les meilleures propositions reçues par le service communication (Audrey JANVIER : <u>ajanvier@yonne.fff.fr</u>)

Une dotation récompensera l'École de Foot dont le slogan aura été choisi.

Une information sera faite via le site du District et la messagerie des clubs.

c) Projet 1 équipe = 1 éducateur :

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs. Ces derniers bénéficient, cette saison encore, de bons de formation de la FFF.

En fin de saison, le District de l'Yonne de Football créditera le compte des clubs du montant des frais de formations restant à la charge des clubs icaunais après vérification auprès du service technique de la LBFCF.

Le Comité de Direction encadre le remboursement de ces frais de formation au remplissage complet dans Footclubs des membres du club et plus particulièrement de l'encadrement de chaque équipe. Un rappel sera régulièrement fait sur le site du District de l'Yonne de Football et sur le Journ@l du District.

Pour cette saison, le nombre de module ouvrant droit à remboursement est limité à deux par personne et les certifications ne sont pas concernées.

Le Comité encourage tous les dirigeants non formés qui s'occupent d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

d) Assemblée générale du 27 octobre 2017

Le Président informe que le cabinet comptable en charge du rapport d'expertise pour la saison 2016/2017 ne peut rendre ses travaux avant la fin de cette semaine (date limite pour l'envoi aux clubs) ; il informe que les derniers éléments comptables dans le flux Ligue-District ont été effectifs au 29 septembre dernier au titre de la saison 2016/2017.

En conséquence, il propose au Comité de Direction de repousser cette Assemblée Générale.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La date du samedi 9 décembre est retenue (Auxerre / salle de conférence du « 89 »)

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est adopté par le Comité de Direction.

Nécessité statutaire de désigner un Commissaire aux Comptes ainsi qu'un suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code du Commerce pour un mandat de six ans.

Le Secrétaire Général est missionné pour faire part au Comité de Direction des candidats potentiels.

e) Assemblée générale de juin 2018

Le Comité de Direction adopte la date de l'Assemblée Générale de fin de saison aura lieu le samedi 30 juin 2018. Un courriel avait été envoyé aux clubs icaunais afin de recueillir les candidatures pour l'organisation de cette manifestation.

Le Comité de Direction prend note et remercie les clubs suivants pour leurs candidatures :

- St Fargeau S.F.
- ET.S. d'Héry
- A.S. Villeneuve l'Archevêque
- F.C. Quarré St Germain
- F.C. Chevannes

Après un débat, le Comité de Direction procède à un vote à bulletin secret.

La candidature du club de Héry est validée.

Le Président et/ou le secrétaire général prendront contact avec le club afin de fixer les modalités pratiques de l'organisation.

MM. GAUDIN Philippe et MERTZEISEN Marc Antoine n'ont pris part ni aux délibérations ni à la décision.

f) Informations de la Ligue

Procédure pour la délivrance des licences des membres individuels et des membres des commissions des District (Annexe 1 et 1bis)

g) Appel à candidature de la FFF

La FFF sollicite les candidatures des Ligues et Districts pour l'organisation des phases finales des compétitions Nationales Jeunes, Féminines et Futsal en fin de saison.

Le Comité de Direction prend connaissance du courrier et des modalités et décide de ne pas se porter candidat.

h) Suivi de la convention avec l'AJA

Le Président rappel les 3 volets de cette convention intéressement à la billetterie, Famille AJA dans le cadre éducatif et pour les clubs labellisés deux séances seront organisés dont une à l'AJA et une dans le club.

Philippe GAUDIN sera en charge de ce suivi avec les différentes commissions du District.

i) <u>Directeur Technique Régional</u>

Suite au départ de Philippe JOLY, désormais adjoint de Corinne DIACRE pour la sélection nationale Féminines A, M. Sébastien IMBERT a été nommé au poste de DTR pour notre ligue, fonction qu'il occupait dans la Ligue du Centre - Val de Loire

j) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date :

- il est constaté une baisse de 1.5% sur le nombre total.
- En légère augmentation : Seniors, U18 et U15 / Loisirs / l'ensemble des licences techniques
- En stagnation : Seniors F et U17 F / Futsal
- En baisse : l'ensemble des dirigeant(e)s / arbitres / U14 F / tout le foot animation

La baisse du nombre de licenciés pour le foot animation s'élève à 9.5 %. Une information sera diffusée aux clubs afin de leur rappeler l'obligation de licencier leurs jeunes pratiquants. Il est demandé à nos techniciens de rappeler cette obligation lors des réunions et visites dans les clubs.

4. 4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football §6.7 article 44 alinéa 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas **s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence**.

Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- 580 616 AUXERRE FOOT
- 590 467 CHEROY

Une procédure est engagée et fait l'objet d'un procès-verbal interne.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€ qui après deux rappels entraine la suspension des droits <u>y compris en cours de saison</u> si la dette n'est pas réglée.

b) Tarifs des licences

Le Président informe qu'un projet d'augmentation est actuellement à l'étude sur la part fédérale. Des informations complémentaires seront apportées par la FFF et la Ligue dans le courant de la saison.

c) Suivi du Budget

Le trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget et présente à nouveau le budget alloué à chaque commission.

Il est demandé aux responsables des commissions de transmettre dans les meilleurs délais les fiches permettant un suivi régulier.

d) Présentation du contrat Nike - FFF

Les Présidents de Ligues et Districts, ainsi que les revendeurs Nike (dont notre partenaire Auxerre Sports) ont été invités à la présentation de ce partenariat conclue par la FFF. L'ensemble des ligues et districts recevront des dotations sur la durée de ce partenariat (8 ans / 5 M€).

Les clubs bénéficieront de conditions particulièrement avantageuses sur les équipements de qualité.

Une présentation complète sera proposée à l'AG Ligue de ce samedi 14 octobre, et reprise ensuite dans les différentes AG de Districts.

Le Président informe que ce dispositif viendra en complément du partenariat conclu par le District avec notre revendeur Nike et félicite les équipes de la FFF et de la LFA pour l'offre dont bénéficieront nos clubs amateurs.

5. Rapports des Commissions

Commission Technique:

- Département foot diversifié :
- Seulement 4 clubs engagés sur la pratique Loisirs Seniors : action de développement et promotion à mener.
- Challenge de la Convivialité : 27 équipes engagées ; réunion au District le 2 octobre dernier avec les clubs pour l'organisation de la saison.
- Futsal : engagement en Coupe de l'Yonne : date limite d'engagement fixée au 22/11 ; 8 équipes engagées en championnat dont quatre avec une salle. Préparation d'un championnat avec phases Aller/Retour.

Suite au souhait des clubs lors de la réunion d'avoir deux arbitres officiels, le Comité de Direction décide à la majorité de prendre à sa charge la moitié des frais d'arbitrage et de mettre à la charge des clubs l'autre moitié.

• Département Féminin :

a) Séniors

Une réunion a eu lieu le samedi 9 septembre avec les responsables de toutes les équipes séniors féminines pour leur expliquer le déroulement de la saison.

Mise en place de deux pratiques:

✓ Compétitive avec un championnat à 8 comme il se fait depuis plusieurs années.

Phase 1:12 équipes d'engagées répartis en 2 groupes de 6

Phase 2 : 2 groupes de 6 où les équipes seront réparties en fonction de leur classement de la Phase 1 et que l'on appellera Départemental 1F, Départemental 2F.

Coupe de l'Yonne : composée de 3 groupes de 4 équipes sur 3 journées, les tours suivants seront effectués par des matchs éliminatoires

✓ Foot loisir féminin

Malgré quelques réticences sur cette pratique loisir lors de la réunion, 10 équipes féminines se sont engagées. Nous rappelons que tout club souhaitant inscrire une équipe au cours de la saison peut le faire en contactant le secrétariat du District de l'Yonne ou la commission technique féminine sur l'adresse mamertzeisen@yonne.fff.fr.

Au vu des premières rencontres qui se sont déroulées et des différents comptes rendus postés par les clubs sur les réseaux sociaux, la philosophie « loisir » que nous souhaitons vraiment mettre en avant dans cette pratique est bien respectée.

Une phase futsal sera mise en place.

Rappel aux clubs de bien envoyer leur feuille de match au secrétariat du District afin que nous puissions contrôler le nombre de match joués sur l'ensemble de la saison.

Pratique gérée par le Département Féminin de la Commission Technique

b) Jeunes

Critérium U17F: 7 équipes engagées qui se rencontreront en phase 1 et 3 sur terrain extérieur puis en phase 2 sur du futsal

Critérium U14F : 4 équipes engagées qui se rencontreront en phase 1 et 3 sur terrain extérieur puis en phase 2 sur du futsal

Projet annoncé lors de la réunion de rentrée des éducateurs et souhaité par la commission technique féminine afin de développer le football féminin des jeunes :

→Selon le nombre de féminines dans des clubs voisins, la commission technique féminine peut les rapprocher et les aider afin de constituer et d'engager des équipes féminines dans les critériums de jeunes.

→ Pour les clubs intéressés par ce projet ne pas hésiter à contacter Bruno Billotte (en tant que Conseiller Technique du District) ou Marc-Antoine Mertzeisen (en tant que responsable technique féminine du District).

c) Règlement

Sur proposition de la commission régionale de féminisation et des présidents des District de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté, un amendement sera déposé en bureau de Conseil d'Administration de la Ligue le 19 octobre prochain concernant l'Article 73 des RG de la FFF:

Rappel: « Les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Seniors dans les compétitions de Ligue et de District sur décisions des Comités de Direction des Ligue et dans la limite de 3 joueuses U16F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ». Il est stipulé également que les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en Senior en compétitions nationales dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

L'amendement souhaité stipulera que les dispositions de cet article ne s'appliquent que pour la pratique du football à onze en compétitions Ligue. Les Districts ayant la liberté d'appliquer un règlement qui favorise le développement du football féminin propre à leur territoire.

• Informations relatives au « Pass Coaching »

Deux formations ont été réalisées pour les éducateurs U18. Seuls deux clubs n'ont pas envoyé d'encadrant de l'équipe.

Les retours sont positifs. La formation fut ludique.

• Les U7 joueront à présent le samedi matin (RDV 10h30 / début des plateaux à 11h)

Intérêt des enfants qui ne se retrouveront plus perdus au milieu des autres catégories et pour les clubs qui verront l'occupation des installations le samedi après-midi.

Commission Départementale d'arbitrage :

- Correspondance du District de l'Aube concernant de possibles échanges avec la CDA89 pour la catégorie D1 sur le principe d'un échange par week-end. Accord de principe : le Secrétaire Général contactera le service juridique de la Ligue pour connaître les modalités d'application.
- La session de formation initiale a débuté le week-end, avec un groupe de 18 candidats dynamiques et impliqués.
- La commission informe le Comité de Direction de mesures administratives prises à l'encontre de certains arbitres suite à des manquements.
- La CDA rappelle que devant le manque d'effectif d'arbitre à ce jour seuls les championnats départementaux de D1 et D2 sont couverts. Les demandes pour le championnat D3 doivent être impérativement motivées et il n'est possible d'en satisfaire que quelques-unes par week-end.
- Désignation d'arbitres de District pour la fonction d'arbitres assistants en R2 et parfois en R1 :

Considérant l'annexe à la procédure administrative – désignations compétitions régionales saison 2017/2018 de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football, Le Comité de Direction demande à la CDA 89 d'appliquer à la lettre cette procédure et par conséquent de ne pas désigner d'arbitres assistants en R1. Afin de sécuriser les rencontres départementales, sur demande du Président, le Comité de Direction adopte à la majorité, la possibilité de refuser de désigner des arbitres-assistants sur les compétitions R2 et R3.

MM. MOREL et CHATON n'ont pas pris part au vote.

• Information relative à la Soirée de l'Esprit Sportif du CDOS 89 au cours de laquelle notre jeune arbitre féminine de la fédération, Mathilde FRONT, recevra une distinction.

Commission de féminisation

Prochaine manifestation : Rentrée du Foot Féminin pour les U14 et les EFF : samedi 21 octobre.

Précisions sur l'organisation d'Octobre Rose à l'AJA dans le cadre de la rencontre de Ligue 2 entre l'AJA et Quevilly/Rouen le 20 octobre.

Commission des finances

Des propositions seront faites prochainement concernant des procédures financières au sujet :

- des caisses de péréquation (déplacement des clubs et frais d'arbitrage)
- des différés et/ou étalement de paiement des relevés des comptes clubs.

Commission médicale:

Préparation d'une procédure permettant l'intégration de jeunes en situation de handicap au sein des équipes. Le jeune devra être licencié. Un certificat médical devra être fourni en plus de la demande de licence mentionnant la pathologie qui sera examiné par le médecin du District qui proposera le sous classement si cela est nécessaire.

Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs :

- La mise à jour de l'Annuaire (parties réservées) : Le futsal sera prochainement mis en ligne.
- Les ententes de jeunes sont validées : La commission rappelle que les feuilles de plateaux sont indispensables pour pouvoir être comptabilisées au titre des obligations d'équipes de jeunes

Commission de Discipline :

Problème des absences de rapports d'arbitres. Entre les changements d'adresses mail et les difficultés techniques, un mail leur sera renvoyé concernant les rapports.

Commission des Délégués:

Proposition d'intégrer M. Bernard THOMAS en qualité de délégué officiel du District de l'Yonne de Football. Cette proposition est acceptée à la majorité.

6. Questions diverses

Correspondance:

Courriel d'Avallon C.O.: pris note

Manifestations à venir :

- Octobre Rose le 20 octobre
- Rentrée du Foot Féminin le 21 octobre pour les EFF à U14 F
- Journée de la Femme le 10 mars 2018
- ❖ Tournoi Interdépartemental féminin le 1er avril 2018
- ❖ Journée des débutants le dimanche 10 juin 2018
- Finales des coupes de l'Yonne le samedi 16 juin 2018
- ❖ AG du District le samedi 30 juin

7. Prochaines réunions du Comité de Direction

- ✓ Jeudi 21 Décembre 2017
- ✓ Jeudi 1er mars 2018
- ✓ Mardi 24 Avril 2018
- ✓ Lundi 28 mai 2018

Le Président du District de l'Yonne de Football

Le Secrétaire Général

Christophe CAILLIET

Nicolas BEAU

Annexes:

- > Annexe 1 Demande de licence de membre individuel
- Annexe 2 Licences membres individuels et ayants droit

PV 85 CDA 8

COMMISSION DÉPARTEMENTALE 17 D'ARBITRAGE

Réunion du 13 OCTOBRE 2017

Membres: MM. BALAINE - CHANUDET - CHATON - GUIDOU - MOREL

Dossier transmis par la commission sportive le 12 octobre 2017, réserve technique du club de CHAMPS SUR YONNE – Arbitre M. Rachid AIT M HAND

☐ Faute technique, Match D1 n° 19591000 du 08/10/2017 – CHAMPS SUR YONNE / CHABLIS

La Commission,

- Après étude des pièces du dossier transmis par la commission sportive en date du 12 octobre 2017 :
- Jugeant en première instance,
- Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier qu'une réserve technique a été déposée par le club de Champs sur Yonne à la 73ème minute de jeu en présence de l'arbitre, des capitaines et de l'arbitre assistant de Chablis sur l'exclusion d'un joueur de Chablis et expose que le club de Chablis aurait dû reprendre la rencontre à 10 joueurs.
- Considérant en conséquence qu'il est avéré la réserve technique est fondée.
- Considérant que la réserve technique fait référence à l'article 39 du statut de l'arbitrage.
- Considérant qu'il y a lieu de retenir quant à la détermination du quantum de la sanction le moment du dépôt de la réserve technique et les rapports de l'arbitre et du club de Champs sur Yonne.
- Considérant que la réserve technique a été déposée au premier arrêt de jeu qui a suivi la décision contestée par le club de Champs sur Yonne.
- Considérant que la réserve aurait dû être déposée avant la reprise du jeu, conformément au règlement en vigueur, dit la réserve irrecevable sur la forme.
- Considérant des avis divergents entre le rapport de l'arbitre et celui du club de Champs sur Yonne, qu'il y a lieu de retenir le rapport de l'arbitre officiel pour juger les faits.

.../ ...

Par ces motifs,

La commission :

- Dit la réserve technique non recevable et non conforme au règlement en vigueur.
- Renvoi le dossier à la Commission sportive.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District de l'Yonne de Football dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la C.D.A

Le secrétaire de séance

M. Stéphane MOREL

M. Jimmy ALMI

COMMISSION SPORTIVE

Présents: MM Renault - Barrault - Batréau - Rollin

Assiste: Mme Lantelme (administrative)

8. Réclamations

Match 50009.1 du 08.10.17 Champs/Yonne - Chablis D1

Réserve technique du club de Champs/Yonne.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de Champs/Yonne,

- prend connaissance du PV de la CDA du 13 octobre 2017,
- dit la réserve du club de Champs/Yonne non fondée,
- enregistre le résultat : Champs/Yonne = 0 / Chablis = 1.

Match 51106.1 du 30.09.17 Auxerre AJ 2 - Auxerre Sp Citovens U13 D1 gr A

Réserve d'après match du club d'Auxerre Sp Citoyens sur la qualification du dirigeant Cool Fabien et du joueur Krini Ziyad d'Auxerre AJ ne présentant pas de licence.

La commission, vu les pièces au dossier, la réception de la feuille de match,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match du club d'Auxerre Sp Citoyens pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Sp Citoyens de la somme de 32 € (droit d'évocation),
- en application de l'article 187 des R.G. évocation,
- prend note de la réponse du club d'Auxerre AJ en date du 12.10.17,
- en application de l'article 82 des R.G. enregistrement des licences,
- attendu que le joueur Krini Ziyad est qualifié à la date du 6 août 2017,
- attendu que le dirigeant Fabien Cool est licencié à compter du 1er juillet 2017,
- dit le joueur Krini Ziyad et le dirigeant Fabien Cool qualifiés pour cette rencontre
- dit la réserve d'après match du club d'Auxerre Sp Citoyens non fondée,
- enregistre le résultat : Auxerre AJ 2 = 3 / Auxerre Sp Citoyens = 3,
- amende 12 € (2 x 6 €) au club de l'Auxerre AJ pour non présentation de licence.

Match 51398.1 du 15.10.17 Monéteau/Toucy 2 - Appoigny/Auxerre Stade départemental féminin à 8

Réclamation du club de Monéteau.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de Monéteau en date du 16.10.17,

- jugeant en premier ressort,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Monéteau de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application de l'article 142 des R.G.,
- dit la réclamation du club de Monéteau non recevable sur la forme et non motivée,
- enregistre le résultat = Monéteau/Toucy 2 = 1 Appoigny/Auxerre Stade = 7.

Mr Renault n'a pas pris part à la délibération.

9. Match arrêté

Match 50510.1 du 15.10.17 Aillant 2 - Villeneuve sur Yonne D4 gr B

Match arrêté à la 33^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport de l'arbitre de la rencontre,

• attendu que l'arrêt du match est dû à la blessure des joueurs de Villeneuve Sur Yonne,

- par conséquent l'équipe de Villeneuve sur Yonne s'est trouvée à 7 joueurs,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Villeneuve sur Yonne,
- score : Aillant 2 = 3 buts, 3 pts / Villeneuve sur Yonne = 0 but, -1 pt.

10. Forfaits

Match 50749.1 du 15.10.17 Monéteau 2 - Coulanges La Vineuse D2 gr B

La commission, vu le courriel du club de Monéteau en date du 14.10.17,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Monéteau 2,
- score: Monéteau 2 = 0 but, -1 pt / Coulanges La Vineuse = 3 buts, 3 pts,
- amende 45 € au club de Monéteau.

Mr Barrault n'a pas pris part à la délibération.

11. Matchs non joués

Match 50917.1 du 14.10.17 St Fargeau - Magny U18 D2 gr A

Demande de report de match du club de Magny en date du 14.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative.

Amende 8 € au club de Magny pour report de match hors délais.

Match 51632.1 du 14.10.17 Charbuy - St Fargeau U15 D2 gr B

Demande de report de match du club de Charbuy en date du 12.10.17

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017, date impérative.

Amende 8 € au club de Charbuy pour report de match hors délais.

Match 51633.1 du 14.10.17 Appoigny - Aillant U15 D2 gr B

Demande de report de match du club d'Aillant en date du 13.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 octobre 2017.

Amende 8 € au club d'Aillant pour report de match hors délais.

12. Changements dates, horaires, terrains

Stade de la Fosse Aux Vaches - Programmation matchs seniors - journée du 22 10 17

La commission, suite à la programmation du match de coupe de Bourgogne Sens Racing Club – USBG à 15 h 00,

- programme les matchs suivants :
 - o D2 gr A 50121.1 Sens Jeunesse Aillant à 13 h 00 en LR sur le terrain d'honneur
 - o D3 gr A 50252.1 Sens Racing Club 3 Joigny 3 : reporte ce match au 12 novembre 2017.

Courriel du club de Charmoy Loisir en date du 10.10.17

La commission prend note de l'attestation de la communauté des communes Migennoises en date du 13.10.17 pour d'utilisation du terrain stabilisé des écoles de Charmoy et du stade du COSEC de Migennes par le club de Charmoy Loisir.

Match 50118.1 du 22.10.17 Paron FC 2 - Champigny D2 gr A

Courriel du club de Paron FC en date du 18.10.17 : indisponibilité du stade de R. Treillé de Paron FC.

La commission demande au club de Paron FC de transmettre le courrier de la mairie de Paron concernant l'interdiction d'utiliser le stade de Paron, et ce pour vendredi 20 octobre 2017 avant midi.

Match 50131.1 du 05.11.17 Mt St Sulpice - Aillant D2 gr A

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 17.10.17.

La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord écrit du club du Mt St Sulpice, maintient ce match le 5 novembre 2017.

Match 50758.1 du 22.10.17 Chablis 2 - Monéteau 2 D2 gr B

Demande de report de match du club de Monéteau en date du 18.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 novembre 2017, 1ère date de libre.

Amende 15 € au club de Monéteau pour report de match hors délais.

Match 50318.1 du 22.10.17 Charmoy 2 - Mt St Sulpice 2 D3 gr B

Courriel du club de Charmoy en date du 17.10.17 : demande de changement de terrain. La commission,

- demande au club de Charmoy de transmettre l'attestation de la commune Migennoise pour l'utilisation du stade du COSEC de Migennes,
- maintient ce match à 13 h 00 sur le terrain d'honneur de Charmoy.

Match 50326.1 du 05.11.17 Lindry - Mt St Sulpice 2 D3 gr B

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 17.10.17.

La commission, vu les pièces au dossier, sans l'accord du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale.

Match 50340.1 du 26.11.17 Charbuy - Fleury La Vallée D3 gr B

Demande de report de match du club de Fleury La Vallée en date du 11.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 novembre 2017, 1ère date de libre.

Match 50384.1 du 22.10.17 Neuvy Sautour 2 - Quarré/St Germain D3 gr C

Courriels du club de Quarré/St Germain en date des 12 et 15.10.17.

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 4 février 2018.

Match 50396.1 du 05.11.17 Andryes - Serein AS D3 gr C

Demande de report de match du club de Serein AS en date du 10.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1er novembre 2017.

Match 50451.1 du 22.10.17 FC Gatinais 3 - Villeneuve L'Archevêque D4 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 16.10.17.

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer à 13 h 00 sur le terrain de St Valérien.

Match 50514.1 du 22.10.17 Villeneuve sur Yonne - Auxerre Olympique D4 gr B

Demande de report de match du club de Villeneuve sur Yonne en date du 17.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 novembre 2017.

Amende 15 € au club de Villeneuve sur Yonne pour report match hors délais.

Match 50516.1 du 22.10.17 Vergigny 2 - Brienon D4 gr B

La commission, vu la programmation des matchs sur le terrain de Vergigny, donne ce match à jouer le 22 octobre 2017 à 13 h 00 en LR du match D2.

Match 50582.1 du 22.10.17 Auxerre Stade 3 - Toucy 3/Chevannes 2 D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, la programmation du match de Coupe de France le 22.10.17 Auxerre Stade – SNID à 15 h 00.

• donne ce match à jouer le 22 octobre à 13 h 00 en LR du match à Coupe de France.

Match 50584.1 du 29.10.17 Champignelles - Andryes 2 D4 gr C

Demande de report de match du club d'Andryes en date du 05.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 novembre 2017, 1ère date de libre.

Match 50650.1 du 29.10.17 Serein HV - Magny 2 D4 gr D

Demande de report de match du club de Serein HV en date du 26.09.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 12 novembre 2017, 1ère date de libre.

Match 51401.1 du 22.10.17 St Denis - Appoigny/Auxerre Stade Départemental féminin à 8 gr B

Demande de report de match du club de St Denis en date du 08.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 3 décembre 2017.

Match 51402.1 du 22.10.17 Charmoy Loisirs 2 - Malay Le Grand départemental féminin à 8 gr B

Courriel du club de Charmoy Loisirs en date du 17.10.17 : demande de changement de terrain. La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 22 octobre 2017 à 10 h 00 sur le stade du Cosec de Migennes.

Match 51504.1 du 21.10.17 FC Gatinais - Appoigny CY U18

Demande de changement d'horaire du club du FC Gatinais en date du 15.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce mach à jouer le 21 octobre 2017 à 15 h 00 à St Valérien.

Match 51505.1 du 21.10.17 Charbuy - Auxerre Sp Citovens CY U18

Demande de report de match du club de Charbuy en date du 16.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 décembre 2017.

Amende 8 € au club de Charbuy pour report match hors délais.

Match 51620.1 du 21.10.17 G.Migennes.Laroche - Charbuy U15 D2 gr B

Demande de report de match du club de Charbuy en date du 17.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 15 novembre 2017.

Amende 8 € au club de Charbuy pour report match hors délais.

Match 51621.1 du 21.10.17 Diges.Pourrain/Toucy - Appoigny U15 D2 gr B

Courriels du club de Diges. Pourrain en date des 14 et 15.10.17 : demande de changement d'horaire et de terrain.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 octobre à 15 h 00 sur le terrain de Toucy.

Match 51138.1 du 21.10.17 Magny/Quarré.St Germain - Auxerre AJ 4 U13 D2 gr A

Demande d'inversion de match du club de l'Auxerre AJ en date du 12.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 octobre 2017 à 10 h 00 sur le terrain de l'Auxerre AJ.

Match 51152.1 du 21.10.17 Chevannes - Diges.Pourrain U13 D2 gr B

Demande d'inversion de match du club de Chevannes en date du 17.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 octobre 2017 à 10 h 00 à Pourrain.

Match 51314.1 du 21.10.17 Fontaine La Gaillarde - Sens Jeunesse U13 D3 gr E

Demande de report de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 13.10.17.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 décembre 2017.

13. Feuilles de match non parvenues

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

1er rappel concernant les feuilles de match non parvenues - journée du 15 octobre 2017

• départemental féminin à 8 gr A 51382.1 Avallon Vauban FC – Monéteau/Toucy Amende 30 € au club recevant pour retard d'envoi de feuille de match.

Match 51376.1 du 01.10.17 Avallon Vauban FC - Semur/Epoisses départemental féminin à 8 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club d'Avallon Vauban FC en date du 18.10.17

- vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 octobre 2017,
- annule l'amende de 30 € au club d'Avallon Vauban FC pour retard d'envoi de feuille de match (erreur de messagerie).

14. Feuilles de match informatisées

Match 50643.1 du 15.10.17 Tonnerre 2 - Coulanges La Vineuse 2 D4 gr D

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- attendu que la FMI n'a pas été réalisée dû à un dysfonctionnement de la tablette,
- prend note de la réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Tonnerre 2 = 0 / Coulanges La Vineuse 2 = 9.

Mr Barrault n'a pas pris à la délibération.

Match 50911.1 du 07.10.17 Magny - Vergigny U18 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier (reçue le 12.10.17)
- enregistre le résultat : Magny = 3 / Vergigny = 1.

Match 50942.1 du 14.10.17 Gron/St Clément onze 3 - St Clément onze 2 U18 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courrier du club de Gron,

- attendu que la FMI n'a pu être réalisée dû à un problème informatique pour la composition de l'équipe de Gron/St Clément onze 3,
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Gron/St Clément onze 3 = 1 St Clément onze 2 = 16.

Match 51634.1 du 14.10.17 Champignelles/Charny - G.Laroche.Migennes U15 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Charny en date des 14 et 15.10.17,

- attendu que le club de Charny n'a pas pu utiliser la tablette pour la FMI,
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Champignelles/Charny = 0 / G.Laroche.Migennes = 7.

<u>Courriel du club de St Fargeau en date du 12.10.17</u> concernant l'utilisation de la FMI pour les championnats U18 et U15.

La commission a décidé de maintenir les amendes pour non utilisation de la FMI.

15. Questions diverses

Candidature membre de la commission sportive

- Courriel de Mme Chéry-Floch Christine en date du 16.10.17. La commission,
 - accepte cette candidature et la transmet au Comité de Direction pour validation
 - invite Mme Chéry-Floch a assisté à la réunion du mercredi 25 octobre 2017.

Match 50266.1 du 19.11.17 Sens Racing Club 3 - Sens Franco Portugais 2 D3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 15.10.17 : demande d'arbitre et de délégué.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

Match 50566.1 du 01.10.17 Auxerre Aigles FC - Champignelles D4 gr C

Courriel du club de Champignelles, Mr Bastet, arbitre de la rencontre, en date du 11.10.17.

La commission prend note de la réponse du club d'Auxerre Aigles FC en date du 17.10.17,

• enregistre le résultat : Auxerre Aigles FC = 3 / Champignelles = 1.

Match 50572.1 du 15.10.17 Andryes 2 - Bléneau/St Privé D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier, les courriels du club de Bléneau/St Privé en date du 15.10.17 et du club d'Andryes en date du 15.10.17,

- prend note de la blessure (non inscrites sur la feuille de match) des joueurs Martin Mathieu et Delhaye Denis du club de Bléneau/St Privé,
- demande à la commission des délégués de désigner un délégué pour le match retour.

Match 51025.1 du 14.10.17 St Georges - Chevannes U15 D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Charbuy (club d'appartenance) en date du 16.10.17 concernant l'absence de leur jeune arbitre, Brou Koffi, pour ce match,
- transmet ce courriel à la C.D.A.

Match 51459.1 du 14.10.17 Malay Le Grand - St Fargeau critérium U17 féminin

La commission, vu le courriel du club de St Fargeau en date du 16.10.17,

 prend note de la blessure (non inscrite sur la feuille de match) de la joueuse Gauthe Mélodie du club de St Fargeau.

16. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 22 octobre 2017

D4 gr C 50579.1 Bléneau/St Privé – Champignelles : Mme Vié Florence

17. Prochaine réunion

Mercredi 25 octobre 2017 à 16 h 00

MM Renault - Barrault - Guyot - Rollin + invitée Mme Chéry-Floch Christine

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission

Le Secrétaire de séance

Renault Thierry

Rollin Pascal

PV 87 CD 7

Réunion téléphonique du bureau du Comité de Direction COMITÉ DE

Le 19 octobre 2017

Présents: MM Cailliet - Beau - Trinquesse - Ehret - Amaral

Courriel de Mme Chery-Floch Christine en date du 16 10 17 : Candidature au titre de membre de la

commission sportive-calendriers.

Le bureau prend acte et valide sa candidature.

Le Président Le Secrétaire Général

Christophe CAILLIET Nicolas BEAU

PV 89 Sp 12

Réunion téléphonique du 20 octobre 2017

Présents : MM Renault – Barrault – Rollin

COMMISSION SPORTIVE

18. Changements dates, horaires, terrains

Match 50118.1 du 22.10.17 Paron FC 2 - Champigny D2 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, la réception de l'arrêté municipal de la mairie de Paron en date du 26.10.17 interdisant l'accès au stade R. Treillé de Paron,

donne ce match à jouer le 22 octobre 2017 à 15 h 00 sur le terrain du Stade du District à Sens.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission

Renault Thierry